



Compte rendu CAAS permanente et budgétaire du 21 novembre 2023

La CAAS permanente se tient en l'absence de représentants de l'UNSA, le quorum est atteint :
2 représentants de la FSU et 1 représentant FNEC-FP FO.
2 représentants de la MGEN

Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO.

En l'absence de déclaration de l'autre organisation présente, l'essentiel de la discussion porte sur les éléments factuels de la déclaration liminaire de la FNEC-FP FO notamment sur l'inflation, les salaires et les disparités entre départements concernant les montants maximum accordés pour les secours (Cf. déclaration liminaire).

La FNEC-FP FO demande sur quel BOP ont été prises les avances versées pour les salaires des contractuels et stagiaires qui n'avaient pas été payés. L'administration répond qu'elles ont été prises sur le BOP 214 mais pas sur la ligne budgétaire de l'action sociale.

Cette réponse interroge, lors de la Formation spécialisée académique et du CSA académique, le Secrétaire Général du Rectorat a indiqué que le budget de l'action sociale avait été utilisé et serait renfloué. La FNEC FP-FO reposera la question en CSAA.

Concernant l'aide pour les prothèses auditives, pour l'administration cela relève du budget du handicap et non de l'action sociale.

C'est la revendication de la FNEC FP-FO, mais les collègues qui font la demande sont déboutés et orientés vers l'action sociale. La raison invoquée par le rectorat est que le budget alloué par le FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) est insuffisant pour répondre au nombre de demandes. L'académie a donc choisi d'accorder en priorité l'aide aux agents bénéficiant de la PCH (prestation de compensation du handicap) versée par le département. Ce qui est en contradiction avec les directives nationales, la FNEC FP-FO est intervenue auprès du recteur pour faire respecter la réglementation et va continuer en s'appuyant sur cette déclaration en CAAS. Les appareils auditifs ne sont pas du matériel de confort mais bien des aides médicales.

La FNEC-FP FO demande le relèvement de l'aide de 0,42 € dans les RIA, pour information, elle est de plus de 5 € pour les personnels du ministère de l'intérieur. L'administration indique que l'aide est au maximum et qu'elle ne figure pas intégralement sur les tickets de caisse. Et rajoute que le ministère de l'intérieur a d'autres subventions que le MENJS n'aura pas....

Il faudra réexaminer ces aides, il paraît étonnant que la totalité des aides apparaissent sur les tickets de caisse des personnels du ministère de l'intérieur et pas pour ceux du MENJS.

La demande unanime du relèvement du budget secours de l'Ariège est portée. Le budget est bien trop faible par rapport aux besoins des personnels.

Le budget global de l'action sociale dans l'éducation nationale et dans notre académie doit être augmenté. C'est une demande récurrente de notre fédération à tous les niveaux.

La situation du Tarn est évoquée : il est resté plus de 9000 € faute d'assistante sociale à la rentrée, alors que les besoins des personnels n'ont pas été satisfaits (des dossiers n'ont pas été étudiés).

La FNEC FP-FO revendique le recrutement à hauteur des besoins des personnels médico sociaux pour éviter qu'une telle situation inacceptable se reproduise.

M^{me} Nadal, DRH adjointe du Rectorat, questionne la pertinence de maintenir des CDAS permanentes en décembre compte tenu de l'impossibilité de verser les secours avant janvier compte tenu de la clôture du budget. Dorénavant la MGEN n'avancera plus les fonds des secours pour faire la transition entre les deux exercices budgétaires, la PSC ne lui permet plus de la faire.

La FNEC-FP FO rappelle qu'elle a voté contre la PSC et continue de la combattre.

La CAAS insiste sur la nécessité du maintien des CDAS permanentes en décembre, bien que les secours ne puissent être versés avant janvier, afin de ne pas laisser les personnels dans le désarroi pendant plus de deux mois et de pouvoir déclencher au plus vite les versements.